

Image not found or type unknown



violation de mon droit à l'image

Par **arthurowo**, le **12/04/2023** à **09:06**

Bonjour Monsieur/Madame

Je suis séparé de la mère de ma fille depuis deux ans déjà. Récemment je me suis rendu compte qu'elle m'a filmé à mon insus lorsque je récupérais ma fille avec elle dans un parking. Elle a aussi utilisé des anciennes vidéos de nous pour parler de notre vie ensemble sur sa chaîne xxxxf (elle est influenceuse). Je lui ai fait comprendre par le passé que je ne voulais pas être filmé et ne plus être associé à cette chaîne. Cela porte atteinte à ma vie privée sachant que beaucoup de mes collègues la suivent sur mon lieu de travail. Qu'est ce que je peux faire. est ce que je peux porter plainte?

Par **Marck.ESP**, le **12/04/2023** à **09:15**

Bonjour, bienvenue,

Une plainte ne serait recevable que si vous pouviez démontrer un préjudice.
Pour un sujet aussi particulier, je vous inviterais à contacter directement le diffuseur de contenu.

Par **arthurowo**, le **12/04/2023** à **09:16**

Bonjour,

je l'ai déjà fait mais cette personne ne veut pas retirer ces vidéos? Qu'est ce que je peux faire à ce stade?

Par **Marck.ESP**, le **12/04/2023** à **10:05**

Peut-être voir un avocat.

Par **Zénas Nomikos**, le **16/04/2023** à **14:14**

Bonjour,

vous pouvez porter plainte au pénal si les faits rentrent précisément dans la définition des infractions d'atteinte à la vie privée :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165309/>

Sur la procédure et ses différentes étapes :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm>